

Gestionnaire de chantiers patrimoine

RÉF | 7548

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

Assurer la conservation et la restauration d'un bien immobilier : Analyser et respecter le bâti ancien existant et son contexte; Respecter le contexte constructif lors des travaux de restauration; Appliquer les réglementations PEB au patrimoine; Appliquer les législations et procédures du patrimoine.

Diagnostiquer les travaux de restauration d'un chantier patrimoine : Analyser, faire appliquer des techniques de restauration du patrimoine pour chacun des métiers de la construction.

Suivre les travaux d'un chantier patrimoine, les coordonner, les planifier : Planifier des travaux de chantiers patrimoine; Présenter une réalisation technique de restauration du patrimoine.

Encadrer et coordonner le personnel d'une équipe : Communiquer dans le cadre de relations professionnelles; Coordonner un chantier patrimoine en intégrant les différents métiers que ce projet comporte; Gérer les spécificités d'un chantier patrimoine.

Programme

- **Cours professionnels :**

Module transversal de coordination et d'encadrement ; Gestion de chantiers patrimoine ; La couverture ; Le bois : charpente et structure ; Les pierres ; La chaux et ses applications ; Les décors intérieurs ; Les métaux dans le bâti ; Stage d'observation (rapport et présentation travail écrit) ; Suivi de l'examen pratique.

- **Pratique professionnelle :**

En complément des cours, il est fortement conseillé de conclure une [convention de stage](#) avec un patron-

formateur, supervisée par un [délégué à la tutelle](#) qui est chargé de tous les aspects administratifs et qui veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Un stage d'observation de 40 heures est obligatoire pour les candidats qui ne peuvent prouver une occupation dans le métier via une convention de stage ou un contrat de travail.

Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours, [consultez la fiche formation de l'IFAPME](#)

• **Attention :**

Le candidat sera occupé dans une entreprise à Bruxelles.

MAIS, les cours professionnels seront suivis dans un [Centre IFAPME](#).

**Certification(s)
visée(s)**

Diplôme de coordination et d'encadrement.

Type de formation

[Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée

1 an

Horaire

En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas, des cours peuvent être donnés en journée.

Début

Septembre

Coût

250 euros

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Est admis à la formation de coordination et d'encadrement « Gestionnaire de chantiers patrimoine » la personne qui possède:

Soit, un diplôme de la formation de chef d'entreprise (maçon, menuisier, charpentier, couvreur, entrepreneur général;

Soit, un diplôme de bachelier en construction;

Soit, un titre de compétences validé (titres officiels de compétences validées ou acquises en formation (par exemples : certificat de compétences acquises en formation, certificat de formation professionnelle spécifique, titres de validation de compétences);

Soit, d'une expérience probante d'au moins 3 ans.

Les auditeurs qui ne sont pas porteurs de l'un des diplômes ou certificats ci-avant peuvent toutefois être admis aux cours, sous réserve de l'accord du Conseiller pédagogique de l'IFAPME, s'ils sont titulaires d'un certificat d'apprentissage ou du certificat de l'enseignement secondaire du second degré (C2D) et qu'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins trois années, dans une profession en lien avec la formation choisie, en tant que chef d'entreprise ou collaborateur assumant régulièrement des responsabilités liées à la formation. Pour pouvoir être prise en considération, l'activité professionnelle doit avoir été exercée au cours des dix années précédant la demande d'inscription aux cours.

S'il devait apparaître que le nombre d'inscrits est trop élevé au regard de la capacité des classes de cours, un entretien de motivation servira de base pour réguler les inscriptions.

Cet entretien d'admission portera sur:

- la connaissance de notions générales du patrimoine et du bâti ancien ;
- les aptitudes d'observation du candidat par rapport aux bâtiments anciens ;
- l'esprit critique du candidat face à des interventions de rénovation et de restauration;
- la motivation du candidat pour le patrimoine et le métier.

Le nombre d'apprenants par formation est limité à 12 par an.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent

satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

[Consultez les modalités d'inscription dans un centre IFAPME sur le site de l'organisme.](#)

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages ([voir les permanences](#)).

Organisme

SFPME / IFAPME - Chef d'Entreprise

Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: 0800 85 210
<https://www.efp.be/>

